

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Ce qu'il y a, nous le produirons, et j'espère le faire demain.

(La motion est adoptée et la Chambre lève sa séance à trois heures et quarante-cinq minutes du soir.)

### CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. EDGAR N. RHODES.

Vendredi, 19 janvier 1917.

La séance est ouverte à trois heures.

#### OUVERTURE DE LA SÉSSION.

M. l'ORATEUR lit une communication du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence se rendra à la salle des séances du Sénat pour ouvrir officiellement la session du parlement fédéral.

Le lieutenant-colonel Ernest J. Chambers, l'huissier de la Verge-Noire, rapporte le message suivant:

M. l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

Les membres de la Chambre des communes se rendent en conséquence dans la salle des séances de la Chambre haute.

Là l'honorable Edgar N. Rhodes, Orateur, dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu comme son Orateur, malgré mes modestes capacités. Si dans l'exécution de mes fonctions, il m'arrive en aucun temps de commettre une erreur, je demande que la faute me soit imputée, et non aux Communes dont je suis le serviteur.

M. le président du Sénat dit alors:

M. l'Orateur, j'ai reçu l'ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous assurer qu'il interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actions.

Ensuite, il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de prononcer le discours du Trône et d'ouvrir la session parlementaire.

La Chambre basse réintègre la salle de ses délibérations.

#### DEPOT D'UN PROJET DE LOI.

Bill n° 1, concernant l'administration du serment politique, déposé par l'honorable J. D. Hazen.

#### LES COMITES PERMANENTS.

L'hon. J. D. Hazen propose:

Qu'un comité spécial soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible

[Le très hon. sir Wilfrid Laurier.]

la liste des membres devant composer les comités permanents prévus par l'article 10 du règlement, le dit comité devant se composer de sir Robert Borden, sir Wilfrid Laurier, de MM. Reid, Pugsley, Stanfield et Pardee, et que l'application de la partie de la règle 10 qui limite le nombre des membres du dit comité soit suspendue à cet effet.

La motion est adoptée.

#### DEPOT D'UN RAPPORT.

Par M. l'Orateur: Le rapport des bibliothécaires du Parlement.

#### LE RAPPORT DE LA COMMISSION DAVIDSON.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami, qui dirige les délibérations de la Chambre, peut-il me dire à quelle date sera déposé sur le bureau le rapport de sir Charles Davidson qui a trait à l'achat des sous-marins et autres transactions pour le compte du Gouvernement?

L'hon. M. DOHERTY (ministre de la Justice): Le rapport est rendu chez l'imprimeur; nous devrions l'avoir d'ici à très peu de jours.

L'hon. M. PUGSLEY: Dans le cours de la semaine prochaine?

L'hon. M. DOHERTY: J'y compte bien.

#### DISCOURS D'OUVERTURE DU GOUVERNEUR GENERAL.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que MM. les députés s'étant rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des délibérations du Sénat, il lui a plu de donner devant les deux Chambres lecture d'un discours dont, pour éviter toute erreur, je me suis procuré le texte, qui est ainsi conçu:

*Honorables Messieurs du Sénat:*

*Messieurs de la Chambre des Communes:*

Je profite de la circonstance présente pour exprimer ma respectueuse appréciation de l'honneur qui m'a été conféré par le Roi en m'appelant au poste éminent de Gouverneur général.

Je regarde comme un privilège de haute valeur d'être intimement identifié avec le Canada au moment où il prend une part superbe dans la lutte mondiale, et j'anticipe sa possibilité et sa capacité d'exercer une influence toujours croissante pour amener la guerre à une fin victorieuse. Lorsque la paix aura été heureusement rétablie, je suis certain que les immenses ressources du Dominion continueront à se développer pour l'avantage permanent de l'empire, et pour les meilleurs intérêts de la liberté de l'humanité.

Bien que près de deux ans et demi se soient écoulés depuis la déclaration de la guerre, cependant ce laps de temps n'a pas été trop long pour pourvoir aux préparatifs extraordinaires nécessaires afin de permettre à notre empire de jeter dans la lutte tout le poids de sa force.